



**DGA des Solidarités**

ZZ-Direction de la Qualité et de la  
Performance

ZZ-Budget et contrôle de gestion

Affaire suivie par : Martine HADJ-SAID  
Poste: 74.01

**2018-CP-6573**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 septembre 2018

**POLITIQUE B02 PERSONNES ÂGÉES**

**REMISE GRACIEUSE D'UNE DETTE D'ALLOCATION  
PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE EN ÉTABLISSEMENT**

Code : B02

Secteurs : Personnes Agées

Programme : Accueil des Personnes Agées en établissement

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP
Montant actualisé	22 878 559 €
Montant déjà engagé	22 198 284 €
Montant disponible	680 275 €
Montant réservé pour ce rapport	469,20 €

Il est proposé de statuer sur une demande de remise gracieuse.

Une demande de remise gracieuse a été réceptionnée au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement.

Cette dernière porte sur un titre émis pour un montant de 469,20 € représentant le montant du trop-perçu suite au décès du bénéficiaire.

Aussi, il vous est proposé, à titre exceptionnel de donner une suite favorable à la demande faite par les héritiers.

*En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*